



Ville de Parentis en Born
Département des Landes

Parentis en Born,
Le 01 Décembre 2022

Mesdames et Messieurs les
Conseillers Municipaux

Nos Références : MFN/AG/BP
Service : Direction Générale des Services
Dossier suivi par : Arnaud GAREL
Directeur Général des Services

OBJET : Convocation du Conseil Municipal
Séance ordinaire du Mercredi 07 Décembre 2022

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se réunira en séance ordinaire **le Mercredi 07 Décembre 2022 à 19h00 dans la salle du Conseil à la Mairie**

- ✓ Vérification du quorum
- ✓ Annonce des procurations
- ✓ Désignation du Secrétaire de Séance
- ✓ Adoption de l'ordre du jour
- ✓ Approbation du PV du 02 novembre 2022

Rapport n° 2022-132 : Régie Assainissement

Rapporteur : Madame Le Maire

Régie de l'assainissement collectif – Exercice 2022 – Décision modificative n° 1

Rapport n°2022-133 : Régie des Arènes

Rapporteur : Madame Le Maire

Régie des Arènes – Exercice 2022 – Décision modificative n° 1

Rapport n°2022-134 : Finances

Rapporteur : M.LAVIELLE

Budget principal Commune – Exercice 2022 – Décision modificative n° 3

Rapport n°2022-135 : Finances

Rapporteur : M. LAVIELLE

Budget annexe Cuisine – Exercice 2022 – Décision modificative n° 2

Rapport n°2022-136 : Affaires Générales

Rapporteur : Madame la Maire

Rapport annuel de gestion des ports pour l'année 2022

Rapport n°2022-137 : UDAC

Rapporteur : Madame Le Maire

Attribution d'une subvention à UDAC 40

Rapport n°2022-138 : Ressources Humaines

Rapporteur : Madame Le Maire

Liste des emplois budgétaires – Création de postes budget ville – Année 2023

Rapport n°2022-139 : Ressources Humaines

Rapporteur : Madame Le Maire

Mise en place d'une part supplémentaire dans le cadre du RIFSEEP intitulé « IFSE Régie »

Rapport n° 2022-140 : Travaux forêt

Rapporteur : Monsieur CRUCHANDEU

Plan de gestion forestier Communal : approbation du programme de coupes 2023

Rapport n°2022-141 : Intercommunalité

Rapporteur : M. SOULES

Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes des Grands Lacs

Rapport n°2022-142 : Urbanisme

Rapporteur : M. SOULES

Convention de servitudes ENEDIS

Rapport n°2022-143 : Urbanisme

Rapporteur : M. SOULES

Dénomination de voies

APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DELEGATION DE POUVOIR PERMANENTE AU MAIRE – COMMUNICATION DES ARRETES ET DECISIONS PRIS DURANT LA PERIODE DU 25 OCTOBRE 2022 AU 30 NOVEMBRE 2022

- Décision n°2022-039 en date du 08.11.2022 : Aménagement de locaux Administratifs ALSH et Associatif - Avenant n° 01 du Lot n° 03 : « Menuiserie extérieure-intérieure – aménagement » – Menuiserie DELMON à SAINT VINCENT DE PAUL. – Montant du marché initial : 31 872.63€ HT soit 38 247.16€ TTC - Montant de l'avenant comprenant les modifications techniques en moins et en plus : -190.00€HT soit – 228.00€ TTC - Montant du nouveau marché : 31 682.63 € HT – 38 019.16€ TTC
- Décision n°2022-040 en date du 17.11.2022 : Aménagement de 5 cellules commerciales Avenant n° 01 du Lot 01 « : Menuiserie » – DARRIBEY à PARENTIS EN BORN -

Montant du marché initial : 10 298,43€ HT soit 12 358.12€ TTC- Montant de l'avenant : 468.00 € HT soit 561.60€ TTC-Montant du nouveau marché : 10 766.43 € HT soit 12 919.72€ TTC.

- Décision n°2022-041 en date du 17.11.2022 : Aménagement de 5 cellules commerciales Avenant n° 01 du Lot 03 «Carrelage – Faïence» – MIMIZAN CARRELAGE à MIMIZAN - Montant du Marché Initial : 49 119.86€ HT soit 58 943.83€ TTC – Montant de l'avenant : 1 800.00€ HT soit 2 160.00€ TTC –Montant du nouveau marché : 50 919.86€ HT soit 61 103.83€ TTC.
- Décision n° 2022-042 en date du 30.11.2022 : Convention pour mise en place de séances de cinéma durant l'année 2022, versement d'un montant de 10 000€ à la société SAS L'Ecran des Pins, au titre du développement et de la promotion du cinéma.

Vous trouverez ci-joint le document de synthèse ainsi que les pièces annexes.

Comptant sur votre présence.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(ère) Collègue, l'expression de mes salutations les meilleures.

Madame le Maire,
Marie-Françoise NADAU

